

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'UNCA

VENDREDI 19 JUIN 2015 A TOULOUSE

« 1975-2015 : quarante ans au service des barreaux – Mutualisation et solidarité »

RAPPORT MORAL PRÉSENTÉ PAR MARC BÉRENGER, PRÉSIDENT

Monsieur François Connault, chef de bureau, de la prospective et de l'économie des professions auprès du ministère de la Justice,

Monsieur Marc Pineau, chef adjoint de service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes,

Monsieur Jean-Michel Peltier, procureur adjoint, représentant monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Toulouse,

Monsieur le vice-président Roland Rodriguez représentant le président du Conseil national des barreaux, monsieur Pascal Eydoux,

Monsieur le bâtonnier François Axisa, vice-président de la Conférence des bâtonniers, représentant monsieur le président Marc Bollet,

Monsieur Jean-Christophe Barjon, secrétaire général de la Carpa de Paris, représentant le bâtonnier de Paris monsieur Pierre-Olivier Sur,

Madame Anne-Marie Mendiboure, président de la Conférence régionale du Grand Sud-Ouest,

Madame Magali Fournier, bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau du Québec,

Monsieur Hugues Kenfack, doyen de la faculté de l'Université de Toulouse,

Monsieur Larry Pellegrino, directeur de la Société des courtages des barreaux,

Et, pour terminer,

Monsieur Xavier Lecomte, président de la Carpa Toulouse Midi-Pyrénées et madame Anne Fauré, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Toulouse que je remercie de nous accueillir aussi chaleureusement, notamment vous, madame le bâtonnier, qui avez eu la gentillesse malgré cette journée de Rentrée particulièrement chargée pour vous, de venir ouvrir nos travaux.

Mesdames et messieurs les bâtonniers et présidents de Carpa,

Mes chers confrères,

Mesdames et messieurs,

Je fais souvent ce rêve étrange mais pénétrant d'une profession d'avocat riche, diverse, variée mais unie que j'aime et qu'on envie.

En entendant ces quelques vers que je viens maladroitement d'emprunter à Paul Verlaine, sans doute penserez-vous, en ces temps difficiles de crise et de conflits en tout genre, sociaux et économiques et même de batailles juridiques « *que ce président de l'Unca est ingénu !* ».

Rassurez-vous, il n'en est rien mais, ainsi que le thème de notre assemblée générale vous l'a remémoré ou appris pour ceux qui l'ignoraient, l'Unca a fêté cette année, presque mois pour mois, puisque c'était exactement le 26 avril, ses 40 ans.

Monsieur le bâtonnier Jean-Claude Leroyer, en sa qualité de plus ancien président de l'Unca ici présent, au cours du déjeuner qui va suivre, pour fêter cet anniversaire, évoquera rapidement ces 40 ans de la vie de l'Unca, ce qui nous permettra d'avoir une pensée émue et reconnaissante pour son fondateur, monsieur le bâtonnier Claude Lussan.

Il ne vous aura pas échappé que l'Unca est le seul organisme ou institution de la profession à avoir osé mettre dans son appellation ou son acronyme le mot d'UNION.

Notre thème de la journée se poursuit par « *40 ans au service de la profession : mutualisation et solidarité.* »

L'histoire de l'Unca est celle en effet d'une mutualisation voulue, réussie et qui perdure entre toutes les Carpa, ce qui suppose une totale solidarité entre elles, permettant de conduire à l'union, en tout cas à l'unité.

Si vous vous en souvenez –et j'en suis persuadé, tellement il était dit haut et fort–, c'était le message de mon prédécesseur Jean-Charles Krebs dans son discours prononcé lors de l'assemblée générale de l'année dernière lorsqu'il vous rappelait combien il était indispensable de préserver cette philosophie.

Cette philosophie a toujours été celle de l'Unca et de tous les présidents qui l'ont dirigée et à qui je profite à cet instant de rendre hommage, à ceux présents ici bien entendu, à ceux qui n'ont pu nous rejoindre aujourd'hui pour des problèmes familiaux ou malheureusement de santé et, bien sûr, aussi à ceux disparus.

Mais dans les difficultés du monde actuel, face aux défis qui l'attendent, c'est au niveau de la profession toute entière, au niveau des barreaux que ces idées de mutualisation, de solidarité et d'unité devront devenir demain réalité.

C'est à cela que l'Unca travaille inlassablement depuis son origine et plus spécialement aujourd'hui, pour faire face aux défis technologiques et permettre non plus aux seules Carpa mais à l'ensemble des barreaux d'entrer dans le système d'information et le monde digital de ce 21^{ème} siècle.

Mais je ne suis pas persuadé que cette incontestable implication de l'Unca, de ses élus, de son directeur et de l'ensemble de ses collaborateurs soit reconnue à sa juste valeur par l'ensemble de la profession, comme les événements récents qui ont ému la profession ces derniers mois ou ces dernières semaines l'ont montré, et c'est ce que je regrettais au début de mes propos en évoquant le rêve familial de Paul Verlaine, tant je ne suis pas persuadé non plus que les notions fondamentales de mutualité, de solidarité et d'unité soient les sentiments les mieux partagés dans « *le meilleur des mondes* » qui, à n'en pas douter, est pourtant celui des avocats !

Est-ce véritablement normal, à l'époque de la concertation, concept à la mode d'ailleurs, initié ou repris récemment non par la profession mais par le ministère de la Justice –à propos de toute autre chose que la notion de chiffre et de profit– puisqu'il s'agissait, il s'agit toujours d'ailleurs, d'aide juridictionnelle où l'avocat, souvent seul au milieu d'autres professions réglementées qui s'en désintéressent peu ou prou, exerce encore là, mais souvent mal récompensé en retour, son véritable sacerdoce.

Mais je reviendrai plus avant dans mon rapport sur cette question ô combien préoccupante.

Le premier sujet brûlant d'actualité de ces dernières semaines, de ces derniers jours même, et qui a beaucoup occupé la profession –c'est un euphémisme–, est celui de l'article 20 bis de la loi Macron.

La commission spéciale de l'Assemblée nationale a adopté une nouvelle rédaction de cet article sur amendement proposé par madame Colette Capdeveille, correspondant ou revenant aux objectifs définis dans son exposé des motifs, comme souhaité par une grande majorité de la profession et qui vient de passer par recours au 49-3 ; le problème est donc, pour l'instant, moins d'actualité, mais restons vigilants.

Le Conseil national des barreaux s'en attribue le mérite dans son dernier communiqué que j'ai lu mais –pardon monsieur le représentant de monsieur le président Eydoux–, cet amendement n'est pas le strict reflet du texte de l'accord qui était intervenu entre le Conseil national des barreaux et le Conseil national de l'ordre des experts-comptables et il aura fallu pour y parvenir un débat inutilement exposé sur la place publique qui, n'en doutons pas, laissera des traces et sans doute des blessures.

Ce n'est pas le rôle de l'Unca d'intervenir dans le débat politique et on nous l'a suffisamment dit et répété pour ne pas l'avoir entendu.

L'Unca a néanmoins toujours su faire entendre sa voix modérée, mais toujours sage lorsqu'on le lui a demandé.

N'aurait-il pas fallu ouvrir un débat, peut-être une concertation ! entre nos différentes institutions nationales, et peut-être même au-delà, compte tenu de l'importance et de la gravité de la question au niveau de nos barreaux et de nos Ordres, plutôt que de laisser à un seul l'immense responsabilité de négocier seul ce virage si périlleux pour l'avenir de notre profession toute entière.

Et, dans ce débat, je suis persuadé que l'Unca avait sa place.

En préparant mon discours, je relisais dans les archives de l'Unca la lettre que monsieur le bâtonnier Bernard Vatier alors président de l'Unca, adressait à monsieur le président Thierry Wickers alors président du Conseil national des barreaux le 29 juin 2010, pour s'émouvoir de la future rédaction de l'article 13 de la loi de modernisation des professions judiciaires et juridiques et de la possibilité pour les experts-comptables de manier ou recevoir des fonds en exécution d'un acte juridique dans le cadre de caisses concurrentes à nos Carpa et cela sans que l'Unca n'ait été alertée et encore moins consultée.

Cinq ans après, même situation, mêmes causes, mêmes erreurs et mêmes débats.

L'avenir des Carpa, bras financier de l'ensemble de notre profession était à l'évidence, et sur ce point tout le monde en était conscient et d'accord, au cœur des débats, non seulement d'ailleurs au niveau du maintien de ses ressources et de ses encours financiers, mais également au niveau de son rôle dans la lutte contre le blanchiment d'argent, tant ce qui aurait pu s'appeler des « CARPEX », hors du secret professionnel partagé avec le bâtonnier, auraient fonctionné vis-à-vis de Tracfin dans un cadre et dans des conditions tout-à-fait différentes au niveau notamment de la déclaration de soupçons, risquant ainsi de mettre en péril le rempart que constitue la Carpa grâce à l'auto-régularisation que la profession a su mettre en place et jusque-là admise par les pouvoirs publics, y compris par Tracfin.

Dans son dernier communiqué, monsieur le président Eydoux parle de solidarité mais c'est avant qu'elle aurait dû fonctionner.

Tout ceci est fort regrettable et il en est allé malheureusement de même dans le cadre de la concertation sur l'aide juridictionnelle que j'évoquais au début de mes propos.

Le rôle de l'Unca dans la gestion du système de l'aide juridictionnelle est à ce point unanimement reconnu que l'Unca était la seule institution à être représentée dans les quatre groupes de travail mis en place par la Chancellerie.

Comme je ne pouvais pas me dédoubler –et même davantage–, ont accepté d'y participer avec moi mon prédécesseur Jean-Charles Krebs, madame le président Marie-Christine Wienhofer et monsieur le bâtonnier Jean-Claude Benhamou que je profite de remercier ici chaleureusement pour le travail qu'ils ont accompli et, en faisait également partie mais représentant le Barreau de Paris, mon vice-président Jean-Christophe Barjon.

La contribution de l'Unca à ces groupes de travail qui a remis plusieurs rapports écrits a été importante :

- Sur l'idée d'une comptabilité d'engagement partiellement retenue d'ailleurs par le Sadjav
- Sur l'impact de la Tva sur les crédits d'aide juridictionnelle et la possibilité de revenir à une Tva réduite malgré l'arrêt –maintenant ancien – de la cour de Justice du 27 Juin 2010 qui peut être facilement contourné par la création en compensation d'une autre ressource telle qu'une taxe sur les actes juridiques, par ailleurs proposée par la profession
- Sur la contribution actuelle et effective des Ordres et des Carpa au titre de la gestion et de l'administration de l'aide juridictionnelle estimée à plus de 15 millions d'euros, interdisant d'envisager en ces temps difficiles et compte tenu des ressources des Carpa et des charges auxquelles elles doivent faire face, toute autre contribution de la profession (en dehors du système de la péréquation prévue dans le cadre de l'article 12 tout récemment approuvé mais impliquant l'ensemble des professions réglementées et sauf à engager une réflexion sur l'évolution du rôle, des missions et des compétences des Carpa destinée à envisager une augmentation significative de leurs encours).

Etait-il envisageable dans ces conditions que l'Unca n'ait été avisée et, même seulement in-extremis, conviée à une réunion de la Commission accès au droit du 11 juin 2015 réunissant par ailleurs l'ensemble de toutes les autres forces vives de la profession que la veille 10 juin, uniquement parce qu'une ancienne présidente de l'Unca –par ailleurs membre du Conseil national des barreaux et de la Commission– s'en est émue et inquiétée.

Sans vouloir s'en accaparer le seul mérite, car je dois à la vérité ici de dire que le président de la Commission monsieur le bâtonnier Yves Tamet, largement ouvert à la discussion et même à la contradiction, a su être à l'écoute ; les éléments techniques et financiers précis apportés par l'Unca ont permis à la Commission d'amender, notamment sur la participation de la profession, son projet de rapport sur le document de restitution de la concertation du 2 avril 2015, adressé ou qui va être adressé à madame le garde des Sceaux.

Les éléments fournis par l'Unca seraient-ils techniques ont judicieusement permis d'alimenter la réflexion collective et par conséquent quelque part mutualisée par l'apport de ses connaissances, de ses compétences et le partage des expériences –pour reprendre ici une idée chère à monsieur le bâtonnier Jean-Luc Forget qu'il dit préférer à celle de mutualisation– ; pourquoi pas ! Je veux bien lui en donner acte si l'on doit arriver à la même solution.

Je voudrais enfin revenir à ce qui est le cœur de métier de l'Unca : le développement du système et des outils informatiques de la profession.

Vous le savez, mesdames et messieurs les bâtonniers et présidents de Caisses puisque vous recevez, depuis 2 ans et plus encore ces six derniers mois, des informations régulières et détaillées sur les développements mis en place.

Monsieur le président Jean-Charles Krebs vous fera dans un instant une présentation plus détaillée et une synthèse plus précise de notre stratégie informatique.

Mais, d'ores et déjà, dans le droit fil de mes propos, je voudrais vous en dire quelques mots.

Les lignes informatiques actuelles utilisées par les Carpa mais plus encore par les Ordres –Tronc commun et LdesO (ex-Cliordre) – ou autres systèmes autonomes des Ordres sont vieillissantes et en voie d'obsolescence et vraisemblablement seront abandonnées, le premier à la fin du premier trimestre 2016, la seconde fin 2017, début 2018.

C'est ainsi que la décision a été prise de développer une nouvelle ligne informatique Barreau on line (Bol), à laquelle l'Unca se consacre depuis le début de l'année 2013.

L'Unca, fidèle à sa logique de mutualisation et de solidarité n'a pas hésité, face aux demandes des bâtonniers qui l'ont sollicitée, inquiets pour le fonctionnement quotidien de leurs Ordres, à répondre favorablement en développant Bol en direction des Ordres des avocats et en en faisant donc l'outil d'information de demain pour l'ensemble des barreaux.

Demain a d'ailleurs déjà commencé aujourd'hui, puisque la version socle de Barreau on line (gestion des habilitations, du tableau, du conseil de l'Ordre et production des procès-verbaux) est fonctionnelle et en cours d'installation depuis le début de l'année 2015.

L'objectif de l'Unca avec Bol était donc de mettre à disposition des barreaux un outil moderne, puissant, aux solutions infinies de développement permettant d'engendrer des gains de productivité importants et une plus grande interaction entre les barreaux.

Ceci en respectant ce qui a toujours été à la base de la philosophie de l'Unca :

- Les logiciels et les systèmes informatiques restent la propriété de la profession, développés en interne par ses propres équipes sans avoir à faire à des prestataires informatiques dont l'histoire démontre que la caractéristique essentielle a été de mettre fin sans prévenir et sans prévenance à leurs prestations, comme ce fut le cas de Wolters-Kluwer qui décide fin 2012 de ne plus maintenir la ligne Cliordre.

- D'autre part, le principe de la mutualisation entre tous les barreaux permettant à chacun de bénéficier de la même technologie, du même outil moderne et des mêmes services tendant à un produit fini identique tout en respectant l'organisation de chacun, leur permettant d'assurer leur mission dans les mêmes conditions d'efficacité, de sécurité et d'excellence, en un mot de professionnalisme.

Dans cette optique, tout ce que nous demandions aux Ordres était de décider désormais des services qu'ils souhaitaient voir développer autour et à partir de Bol dans le cadre, si possible, d'une mutualisation entre tous les barreaux en gardant à l'esprit la nécessité de la rigueur, celle d'une vision prospective de l'objectif à atteindre mais aussi que le numérique du 21^{ème} siècle a un coût et que dans ces temps difficiles, il faut bien se poser la question des priorités essentielles.

Les principes de mutualisation et de solidarité –thème de notre assemblée générale de ce jour et le choix de ce thème n'est évidemment pas un hasard– n'a pas fonctionné vis-à-vis de l'Unca dans les conditions qu'elle pouvait espérer et était en droit d'attendre en retour de la profession.

Il n'est en effet pas possible comme ce fut le cas, et il n'est pas convenable d'entendre des bâtonniers au surplus de grands barreaux, membres de la Conférence des cent, dire et écrire comme je l'ai encore récemment lu et entendu que « *le projet Bol ne fonctionnait manifestement pas de façon satisfaisante* » alors que ces barreaux, dont je tairais le nom, ne sont pas équipés de Bol n'ayant pas pour l'instant souscrit au contrat-cadre qui leur a été adressé et ne l'ayant donc jamais vu fonctionner.

De tels propos tenus hors notre présence ne peuvent que desservir les actions menées par et pour notre profession au profit de l'intérêt général.

Il a fallu qu'avec le directeur de l'Unca, certains membres du comité exécutif et moi-même nous prenions « *notre bâton de pèlerin* » et commençons à faire notre tour de France des barreaux pour présenter Bol et faire taire tous les « *ragots* ».

Nous avons dû mettre en place avec monsieur le président de la Conférence des bâtonniers Marc Bollet, que je remercie ici de son amitié, de sa confiance et de son implication, une réunion in-situ à l'Unca au début de ce mois de juin à laquelle participaient deux membres du bureau de la Conférence des bâtonniers, les bâtonniers François Axisa et Bruno Blanquer, mais aussi trois bâtonniers, messieurs Christophe Boré du barreau du Val-de-Marne, Stéphane Campana du barreau de Seine Saint-Denis et Vincent Potié du barreau de Lille.

Monsieur le bâtonnier Marc Bollet vous a récemment écrit, ou s'il ne l'a pas encore fait va le faire incessamment, pour vous dire qu'ils avaient tous unaniment considéré au cours de cette réunion que cette version aboutie et particulièrement sophistiquée de Bol est nécessaire à l'harmonisation du fonctionnement et des traitements métiers pour nos Ordres et nos Carpa.

Grâce à la mise en commun de nos compétences, de nos expériences et de nos énergies, je crois pouvoir affirmer ainsi –enfin devrais-je dire– que l’avenir digital de nos barreaux est en marche.

Ce qui me permettra, contrairement aux propos pessimistes, et je dois le dire, mais vous l’aviez compris quelque peu contrariés, tenus au début de mon intervention, de terminer mon discours en concluant que mutualisation n’est pas uniformisation, ni uniformité et qu’il n’est de mutualisation saine et durable que dans la solidarité, l’unité mais aussi la loyauté de tous.

C’est le vœu que je formule en espérant qu’il ne restera pas un rêve étrange mais qu’il deviendra une pénétrante et merveilleuse réalité.

*
